

DISPENSES : LANGUE FRANÇAISE

BACHELIER



FMPB

Le candidat titulaire d'un Baccalauréat obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français OU d'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français, joindra au dossier une attestation de l'établissement mentionnant que l'enseignement était majoritairement en français.



FAU

Le candidat titulaire d'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français, le candidat joindra un document de l'établissement qui atteste que le cursus a été suivi majoritairement en langue française.



FTI

Le candidat titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur ou universitaire public ou sous tutelle d'une université publique dont l'enseignement est dispensé en français (Fournir la preuve que l'enseignement était majoritairement en français. Par exemple : une attestation de l'établissement le justifiant).



FWEG

Le candidat titulaire d'un diplôme, dont l'enseignement a été dispensé majoritairement en français, obtenu dans l'enseignement secondaire, ou supérieur ou universitaire public ou privé sous tutelle d'une université publique, joindra au dossier une attestation de l'établissement mentionnant que l'enseignement était majoritairement en français.